



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

16 janvier 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDFIP du 16 janvier 2024

SOMMAIRE

Arrêté, décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2024-013	05.01.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none">• Services de Direction	3
DDFIP n° 2024-015	05.01.2024	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP N° 2024-013 du 5 janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Services de Direction

L'administratrice de l'État, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	MARTIN François	Administrateur général des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	MENGAUD Séverine	Administratrice des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
M.	DUVAL Franck	Administrateur des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	DUTRUC-ROSSET Laure	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BRUGNONE Sandrine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	GENTY Sylvaine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	RABOUTOT Olivier	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
M.	PRUVOST Romain	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	BUTOUR Cécile	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
M.	BACQUEY Patrick	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	PELTIER Sandrine	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BECAM Gwendoline	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEYRAT-MIGNARD Isabelle	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	DUMORTIER Virginie	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	GAGNEROT Benoit	Inspecteur principal des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	DUPUIS Sébastien	Inspecteur principal des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEBAYLE Nathalie	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	BOSSARON Frédéric	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme	GOUTILLE Carine	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	SEIGNARD Laurent	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 5 janvier 2024

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine
 Signé
 Maïté GABET
 Administratrice de l'État

Décision DDFIP N° 2024-015 du 5 janvier 2024 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale [Abroge la décision n° 2023-074 du 01/09/2023]

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière

M. Sébastien DUPUIS, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable par intérim de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit aussi pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sandrine PELTIER, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable par intérim de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », jusqu'au 29 février 2024, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit aussi pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Valérie NUSBAUMER, Inspectrice des Finances publiques et M. Hubert MERCIER, Inspecteur des Finances publiques, reçoivent pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Édouard LECOEUR, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

2- Pour la Division du pilotage de la fiscalité des professionnels

Mme Laure DUTRUC-ROSSET, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit pouvoir de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

M. Patrick BACQUEY, Administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de mission auprès du pôle gestion fiscale, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit pouvoir de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

3- Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé et affaires économiques

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé et affaires économiques », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables, les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

M. Frédéric BOSSARON, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques – expert, adjoint à la responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division, les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables, ainsi que les états de saisies et de poursuites extérieures.

Il reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Valérie CLAVEAU, Elodie MARROT, Sandrine MORTINI, Carine OGIER, Laurence PRECIGOUT, Audrey SANCHEZ, Laurence TREMEAUD et Jocelyne YELOZ, Inspectrices des Finances publiques, MM Fifiiane ADETI, Michel IROUDAYARADJOU et Lionel TEMPLET, Inspecteurs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ils reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Marie-Noelle REVILLE, Contrôleuse des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Catherine REY Contrôleuse des Finances publiques, MM Alexandre DELEPIERE et Philippe RACCA, Contrôleurs des Finances publiques, MM Gwendal OLLITRAUT et Alexis TSIOLIS, Agents administratifs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Service « Expertises et actions économiques » :

Mme Zumrut ESKUN, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions, les validations de 1^{er} niveau des virements relevant du service, les attestations de dépôt des

dossiers auprès de la Commission des chefs de services financiers (CCSF), les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit également pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal Judiciaire et aux commissions de surendettement.

Mme Catherine KOPPE, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les attestations de dépôt des dossiers auprès de la CCSF.

M. Lionel RICHALET, Contrôleur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter, ainsi que les comptables, aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal Judiciaire.

4- Pour la Division des affaires juridiques

M. Romain PRUVOST, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division des affaires juridiques reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Isabelle LEYRAT-MIGNARD et Virginie DUMORTIER, Inspectrices principales des Finances publiques, adjointes au responsable de la Division des affaires juridiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Florence POMMIER, Inspectrice des Finances publiques et Mme Françoise BELGRAND, Contrôleuse principale des Finances publiques, affectées à la Division des affaires juridiques reçoivent pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

5- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers

M. Olivier RABOUTOT, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Carine GOUTILLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

M. Laurent SEIGNARD, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques - expert, adjoint au responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

6- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels

Mme Cécile BUTOUR, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ainsi que le pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

Mme Gwendoline BECAM, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division ainsi que pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Hors classe, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

M Benoît GAGNEROT, Inspecteur principal des Finances publiques, chargé de mission à la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

7- Pour les missions rattachées

Mme Sylvaine GENTY, Administratrice des Finances publiques adjointe, chargée de missions auprès du Directeur du Pôle de la gestion fiscale, reçoit délégation de signature pour les actes nécessaires à l'exercice des fonctions définies dans sa lettre de mission.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 5 janvier 2024

Signé
Maïté GABET
Administratrice de l'État

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>